



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/519
29 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 29 AVRIL 1994 ADRESSÉES AUX
REPRÉSENTANTS PERMANENTS DU CAMEROUN ET DU NIGÉRIA AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les membres du Conseil de sécurité tiennent à répondre aux lettres des Représentants permanents du Cameroun et du Nigéria (S/1994/228, S/1994/258, S/1994/351, S/1994/472) concernant le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria relatif à la presqu'île de Bakassi.

Les membres du Conseil ont pris note du communiqué publié par l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (S/1994/351, annexe). Ils se félicitent en outre de ce que le différend a été porté devant la Cour internationale de Justice.

Les membres du Conseil accueillent avec satisfaction l'initiative prise par le Président de l'Organisation de l'unité africaine et les autres efforts de médiation tendant à aider les parties à parvenir à un règlement politique. Ils demandent instamment aux parties de faire preuve de retenue et de faire le nécessaire pour rétablir la confiance entre elles, notamment en poursuivant le dialogue et en prenant des mesures de nature à instaurer la confiance.

Les membres du Conseil encouragent les parties à continuer à s'efforcer de parvenir à un règlement pacifique du différend, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine.

Les membres du Conseil demandent au Secrétaire général, agissant en consultation avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, de suivre la situation et d'offrir ses bons offices pour contribuer à promouvoir le dialogue qui s'est engagé en vue de résoudre par des moyens pacifiques le différend entre les deux pays au sujet de la presqu'île et de tenir les membres du Conseil au courant, selon qu'il conviendra.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Colin KEATING
